AMIANTE SOUS SECTION 4 - OPERATEUR DE CHANTIER

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante pendant l'exercice de leur activité ainsi que l'empoussièrement induit. Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux amiantés.
PUBLIC	Toutes personnes susceptibles d'être exposés lors d'interventions sur chantiers et risquant de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
PRE-REQUIS	Prévoir un certificat médical portant la mention : Apte au poste de travail. Maîtrise de la langue française écrite et orale
EVALUATION	Une attestation de stage sera délivrée en fin de formation. Au terme de la formation et du contrôle de connaissances théoriques (note minimale de 15/20) et évaluation des acquis - partie pratique (note minimale de 15/20). Une attestation de compétence sera délivrée au participant selon les résultats.
METHODES	Support de cours remis à chaque participant, port des EPI. (Taux de satisfaction : 99% ; Taux de réussite : 97% ; Taux de d'abandon : 0% sur 1132 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Vidéo. Rétroprojecteur. Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Madame Nathalie ALAMARGOT

PROGRAMME

Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)

JOUR 1

1. Connaître le risque Amiante.

- Historique de l'utilisation, caractéristiques et propriétés de l'amiante, ses effets sur la santé notamment les effets cancérogènes,
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante,
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante,
- Diaporama photos montrant les différentes utilisations de l'amiante dans l'industrie et les bâtiments.

2. Connaitre les enjeux de la réglementation. (Le Code du travail et Code de la Santé publique)

Le Code du travail :

- Historique de la réglementation et de l'interdiction de l'amiante,
- La prise en compte des autres risques afférents aux interventions,
- Travaux en hauteur,
- Risques chimiques, électriques,

- Co-activité.
- La section 3 : Risque d'exposition à l'amiante :
- Les sous sections 1, 2, 3 et la sous-section 4 (objet de la formation)
-Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, la fiche d'exposition et attestation d'exposition au départ de l'entreprise,
- Le rôle de la médecine du travail et des représentants du personnel,
- Droits de retrait en cas de danger grave et imminent,
- Prérogatives de l'Inspection du travail
- Élimination des déchets.

Le Code de la santé publique :
- Protection de la population
- Les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis
- Le dossier technique amiante : contenu, objectifs
- L'obligation de communication du DTA

3. Connaître et appliquer les mesures de prévention collectives et individuelles.
- Identification des trois niveaux d'empoussièrement
- La V.L.E.P. (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- Opérations pouvant entrainer la libération des fibres d'amiante,
- Méthodes de travail et procédures recommandées par l'encadrement,
- Méthode de réduction de l'émission de fibres et procédure de contrôle,
- Rôle des équipements de protections collectives,
- Procédure de décontamination et équipements,
- Principe de ventilation et captage des poussières à la source,
- Procédure de traitement des déchets,
- Équipement de protections individuelles : rôle, limite d'efficacité, maintenance, durée maximum d'intervention en fonction des équipements et des conditions de travail (chaleur, etc.),
- Connaître et appliquer les procédures de travail et respect du mode opératoire spécifique au type d'activité,
- Contrôle en cours d'intervention.

JOUR 2

4. La démarche prévention.
- Signaler et savoir réagir face aux situations dangereuses.

5. Mise en situation pratique.
- Analyse de différents modes opératoires,
- Savoir s'équiper et se décontaminer : combinaison, Appareil de protection respiratoire
- L'utilisation du SAS de décontamination à trois compartiments,
- Plateforme pédagogique en fonction des activités des entreprises en formation

6. Validation des acquis par Q.C.M.
- Correction

7. Questions - Réponses.

- Tout au long de l’action de formation

(Date de mise à jour : 08/06/2026)